



# L'InfoCharte

## « Je ne gaspille pas l'eau »

N°24 – Janvier 2023

La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matières d'économies d'eau.

### ACTUALITES

LABELLISATION

COMMUNES

#### La labellisation 2023 des communes se prépare

En cette nouvelle année, le SMETA prépare la labellisation 2023 des communes. Les rencontres annuelles avec les référents des communes se feront courant février, pour une réunion du comité d'agrément prévue le **mardi 5 avril 2023**

L'ensemble des documents nécessaires à la labellisation sont à transmettre au SMETA avant le **3 mars 2023**.

N'oubliez pas de vous inscrire, via le lien ci-dessous ou en vous rapprochant de la chargée de missions du SMETA, pour bloquer une date de visite dans votre commune.

**Lien d'inscription pour les visites de communes :**  
[Cliquez-ici](#)

Le comité d'agrément attribuera les labels selon les cahiers des charges 2022-2023.



2023

Cette année, une attention particulière sera portée à la calibration des alertes surconsommations et aux actions de sensibilisation des particuliers aux économies d'eau.

La commune de Bassan, qui a adhéré à la charte en mai 2022, participera pour la première fois à la labellisation en 2023. Les trois autres communes ayant intégrée la charte en fin d'année 2022, à savoir les communes de Valros, Corneilhan et Lieuran-les-Béziers, sont en phase de validation des cahiers des charges 2023-2024 pour une participation à la labellisation en 2024.

L'année 2023 sera l'occasion pour la charte « Je ne gaspille pas l'eau » de poursuivre ou concrétiser certains projets:

- Finalisation, avec le CAUE34, d'un guide recto/verso sur les pratiques à adopter pour éviter des espaces verts trop minéralisés ;
- Organisation d'un évènement pour les 10 ans de la charte ;
- Travail avec les communes sur la sensibilisation des gros consommateurs.

ECONOMIES D'EAU

TROPHEES

#### Seconde édition des Trophées du « Club des économies d'eau »

Lors du Salon des maires de France, qui s'est tenu le 24 novembre 2022, le Club des économies d'eau a décerné, pour la seconde fois, des trophées à huit structures ayant mis en place des actions en faveur des économies d'eau sur leur territoire.

#### Les six Lauréats des Trophées

- **L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Montpellier Métropole (34)** pour son label « commune économe en eau » et son défi « Eco l'Eau » qui vise à réduire les consommations en eau des particuliers ;

- **Le Département de l'Hérault (34)** pour les actions d'économies d'eau menées sur ses bâtiments et espaces verts notamment grâce à la chasse aux fuites, à la récupération d'eau de pluie ou encore à la sensibilisation des scolaires ;
- **L'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne (87)** pour son accompagnement auprès des communes pour des actions ciblant les infrastructures sportives, les espaces verts et bâtiments publics ;
- **Noréade, les régies du SIDEN-SIAN (59)** pour son plan de communication « L'eau, la maîtriser, c'est l'économiser » qui cible trois catégories de personnes « agents, élus et grand public »
- **Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable d'Ille-et-Villaine (35)** pour ses actions auprès des gros consommateurs (suivi des consommations et proposition d'actions opérationnelles d'économies d'eau) ;
- **La communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (07)** pour la mise à disposition de matériels hydro-économe ;

### Les deux prix du jury

- **La mairie de Culin (38)** (prix spécial du jury) pour ses efforts entrepris pour réduire les prélèvements en eau potable dédiés à l'entretien des espaces publics et pour son projet futur d'équipement des bâtiments ;
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan (56)** (prix spécial du jury) pour son programme ECODO qui accompagne les entreprises dans l'optimisation et la réduction de leurs consommations en eau.

### Les trois mentions spéciales

- **Le SEDIF et son délégataire Véolia Eau d'Île-de-France (75)** pour son dispositif « Trophées Eau Solidaire » qui permet d'identifier et tester des approches innovantes pour sensibiliser les habitants à maîtriser leur consommation en eau.
- **Suez Le LyRE (33)** pour son dispositif DEC'EAULO dont l'objectif est de faire évoluer les comportements des usagers vers des pratiques plus soutenables en utilisant des solutions d'accompagnement adaptées.
- **Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois (59)** pour la mise en place d'une tarification éco-solidaire.

### Pour plus d'informations :

<https://www.fnccr.asso.fr/article/huit-laureats-decrochent-les-prix-nationaux/>

**TARIFICATION**

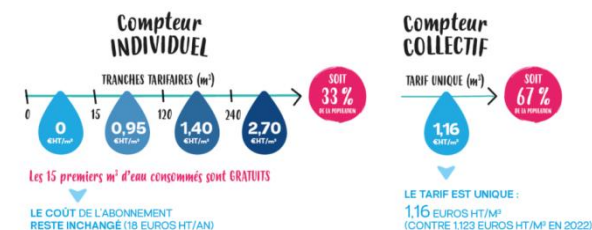
**SOLIDARITE**

### **Une tarification éco-solidaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la métropole de Montpellier**

Voté en décembre 2022, la métropole de Montpellier a adopté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 une tarification éco-solidaire. Mis en place pour les 14 communes en régie publique de l'eau, les 15 premiers mètres cubes sont désormais gratuits avec un tarif progressif pour inciter les gros consommateurs à faire des économies :

- Gratuit jusqu'à 15 m<sup>3</sup> ;
- 95 centimes de 15 à 120 m<sup>3</sup> ;
- 1,40 € jusqu'à 240 m<sup>3</sup> ;
- 2,70 € au-delà de 240 m<sup>3</sup>.

Cette nouvelle tarification ne pourra s'appliquer que pour les foyers qui disposent d'un compteur individuel.



### **Schéma de la nouvelle tarification qui sera mis en place sur la métropole de Montpellier - source : 3M**

Cette gratuité pour les 15 premiers mètres cubes correspond à un peu plus d'un mois de consommation pour un foyer de quatre personnes.

Ce dispositif complète les chèques « eau » délivrés aux familles les plus modestes.

### Pour plus d'informations :

<https://www.montpellier3m.fr/eauecosolidaire>

### **PARTICIPEZ A L'INFOCHARTRE !**

Votre commune a mis en place un système innovant pour économiser de l'eau et vous souhaitez partager votre expérience. Envoyer un mail au SMETA décrivant le projet à l'adresse suivante [gmombertrand@smeta.fr](mailto:gmombertrand@smeta.fr) afin qu'il apparaisse dans le prochain InfoChartre.

**Prochain InfoChartre :  
Mercredi 22 février 2023**